

## J'aimerais inclure la Fondation canadienne des mines et de la métallurgie (FCMM) dans mon testament.

Faire un legs (faire figurer une organisation caritative dans votre testament) peut réduire le poids de la fiscalité de votre succession tout en permettant à vos bénéficiaires de réaliser davantage de choses grâce à un don plus important. Par exemple, si vous détenez des valeurs mobilières ayant accumulé des gains en capital, votre exécuteur testamentaire peut simplement transférer ces titres directement à l'/aux organisation(s) caritative(s) figurant dans votre testament, ce qui aura pour effet d'exempter vos bénéficiaires de l'impôt sur les gains en capital relatif à ces titres. La valeur totale de votre don est basée sur le cours de clôture le jour du transfert. Un reçu aux fins de l'impôt sur le revenu est ensuite émis pour votre succession pour ce même montant. La FCMM remettra à votre exécuteur testamentaire un formulaire facile à remplir pour ce type de don.

### Vos coordonnées

Nom :
Adresse :
Ville, province, code postal :
Téléphone domicile :
Téléphone d'affaires :
Adresse de courriel :

### Votre legs

La nature de mon legs est la suivante :

1. Mon testament prévoit un legs de \_\_\_\_\_ \$ ou \_\_\_\_\_% de ma succession, ou \_\_\_\_\_% du reliquat de ma succession.
2. J'ai nommé la FCMM comme :
  1. bénéficiaire (encerclez ce qui s'applique) d'une police d'assurance-vie / d'un REER / d'un FERR pour un montant de \_\_\_\_\_\$.
  2. propriétaire et bénéficiaire d'une police d'assurance-vie pour un montant de \_\_\_\_\_\$.

Pour vous remercier de votre don :

Nous vous remercions de coucher le nom de la FCMM sur votre testament. Quand votre don sera finalisé, avec votre autorisation, nous aimerions faire honneur à votre générosité dans nos publications. La nature et le montant de votre don resteront toujours confidentiels.

1. Je souhaite être remercié en tant que :

\_\_\_\_\_

2. Je préfère demeurer anonyme.

### Faire un legs / Coordonnées de la personne-ressource de la FCMM

Veuillez informer Deborah Smith-Sauvé, directrice de la FCMM, de votre intention d'inclure la FCMM dans votre testament. Elle peut répondre aux questions que vous pourriez avoir sur les legs effectués en faveur de la FCMM, y compris sur les dons spéciaux désignés. Vous pouvez la joindre de différentes manières :

Deborah Smith-Sauvé, Directrice

FCMM, 3500 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1250, Westmount (Québec) H3Z 3C1

514-939-2710 poste 1334 (téléphone), 514-939-2714 (télécopieur), [dsauve@cim.org](mailto:dsauve@cim.org) (courriel)